



# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE GIEZ

Lundi 8 décembre 2025, Grande salle, 19h30

L'Assemblée est présidée par M. Benoît Kemmling, Président.

---

## Ordre du jour

1. Communications du Bureau
2. Assermentations au Conseil général
3. Appel
4. Validation de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 27 octobre 2025
6. Lettres et pétitions parvenues depuis la séance précédente
7. Communications des délégués des associations intercommunales
8. Communications de la Municipalité
9. Préavis municipal 2025/35 : Révision des statuts l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région Nord vaudois
10. Préavis municipal 2025/36 : Budget 2026 de la bourse communale
11. Nomination d'un scrutateur du Bureau
12. Divers et propositions individuelles

## **1. Communications du Bureau**

Le Président fait les communications suivantes :

- Concernant les élections communales, le dépôt des listes peut se faire jusqu'au 12 janvier 2026 à 12h00. Les informations supplémentaires se trouvent sur le site internet du Canton.
- La visite annuelle de novembre du Préfet a été reportée et le Bureau est dans l'attente d'une nouvelle date.

## **2. Assermentations au Conseil Général**

Une assermentation est demandée.

- Mme Camille Boutillier

Elle est officiellement assermentée par le Président.

## **3. Appel**

Mme Corinne et M. Michel Duvoisin ont déménagé en novembre. Le Président rappelle qu'un courrier de démission est le bienvenu afin d'en avvertir le Bureau et le Conseil. Dès lors, le nombre de conseillers se monte à 46.

L'appel nominal révèle la présence de 36 membres sur 46. Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

## **4. Validation de l'ordre du jour**

Aucune modification n'est demandée. L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

## **5. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 27 octobre 2025**

Le Président demande si un membre souhaite la lecture du dernier procès-verbal ou s'il y a des remarques.

La lecture n'est pas demandée.

Le procès-verbal du 27 octobre 2025 est approuvé (34 voix pour ; 0 voix contre ; 1 abstention).

## **6. Lettres et pétitions parvenues depuis la séance précédente**

Le Président indique qu'il n'y a pas eu de lettre et pétition.

## **7. Communications des délégués des associations intercommunales**

**Lucie Kemmling**, déléguée de l'ASIGE (écoles) n'a pas de communication.

**Jean-Daniel Cruchet**, délégué de l'ACRG, n'a pas de communication.

## **8. Communications de la Municipalité**

**Jean-François Jeannin, Syndic (Administration générale, police des constructions et relations extérieures)**

- Une réunion des Syndics de l'arrondissement de Grandson a eu lieu le 9 octobre dernier où la hausse des charges communales a été abordée. Ces hausses

importantes et non maîtrisables mettent à mal l'équilibre financier de nombreuses communes, dont Giez.

- Pour information, environ 150 bâtiments devraient être transformés pour atteindre les nouvelles normes énergétiques qui devraient permettre d'arriver à zéro émission carbone en 2050. Plus d'informations seront transmises lors de la séance en lien avec le PECC.
- A titre personnel et suite à la vente de sa maison, il annonce qu'il quittera Giez à fin avril 2026 et devrait démissionner à ce moment-là. Dans la fonction de Syndic, enrichissante en tous points de vue, il a trouvé du plaisir.
- Il tient à remercier ses collègues Municipaux, la Secrétaire, la Boursière et l'Employé communal pour la bonne entente, le respect du travail dans l'intérêt de la Commune de Giez.

**M. Benoît Kemmling**, Président, remercie le Syndic et l'invite au Conseil du mois de juin pour le remercier comme il se doit.

Concernant la gouvernance de l'Exécutif jusqu'à la fin de la législature, il est mentionné que le Préfet sera sollicité pour se positionner si le Syndic actuel pourra terminer son mandat vu le nombre de mois restants.

#### **Mélanie Cena-Bornoz, Conseillère municipale (Ecoles, affaires sociales et santé)**

- RAdeGE (accueil de jour) : un exposé au moyen de graphiques est présenté expliquant le réseau au niveau de sa gouvernance, son fonctionnement, les structures ainsi que l'évolution des coûts et du nombre d'enfants. Pour plus de détails, Mme Cena se tient à disposition.  
Comme il s'agit de son avant-dernier Conseil, elle annonce avoir apprécié travailler sur ce dossier.

#### **Alexandre Widmer, Conseiller municipal (Aménagement du territoire, bâtiments communaux et développement durable)**

- RAdeGE : il mentionne qu'il est membre de la commission gestion-finances. Lors de la dernière assemblée générale, une présentation sur l'accueil inclusif a été abordé et le budget 2026 a été accepté après de grandes discussions concernant les augmentations régulières des coûts.
- PECC : une soirée sera organisée le 29 janvier 2026 à 19h00 avec la présentation du projet du PECC et où les premiers résultats du rapport seront donnés. Un atelier participatif sera au programme. Un tout ménage sera distribué où se trouvera un questionnaire qu'il est vivement recommandé de remplir.

#### **Hervé Kemmling, Conseiller municipal (Infrastructures et travaux publics)**

- Les travaux sous la route de la Place du Collège et de la route du Vesin se déroulent bien. Les raccordements seront effectués cette semaine et l'enrobé sera posé la semaine prochaine.
- Le 20 décembre prochain, la distribution traditionnelle des sapins de Noël aura lieu au local communal sous la grande salle avec la visite du Père Noël.

#### **Bernard Milliet, Conseiller Municipal (Finances, sécurité publique et informatique)**

- N'a pas de communication.

## 9. Préavis municipal 2025/35 : Révision des statuts l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région Nord vaudois

Au vu de la longueur du préavis, de la reprise historique et d'entente entre la Municipalité et la commission ad hoc, la Municipalité demande si la lecture du préavis est souhaitée étant donné qu'il a été transmis et mis à disposition dans les règles. Il est proposé un bref résumé projeté. **Le Président** demande néanmoins si quelqu'un de l'assemblée en souhaite la lecture. **M. Christian Duvoisin** aurait apprécié être mis au courant en amont que la lecture ne serait pas faite. **Le Président** rappelle que c'est le rôle des Conseillers de lire et de s'informer des préavis avant ledit Conseil, mais il partage le fait qu'il serait pertinent d'aviser le Bureau si le souhait de ne pas lire l'entier d'un préavis est envisagé par l'Exécutif, et non le soir dudit Conseil. En effet, il n'est pas dans l'usage du Conseil général de Giez de ne pas lire les préavis.

En outre, il est également rappelé que les préavis se trouvent sur le site de la Commune et pour les personnes n'étant pas informatisées, ils peuvent être demandés en format papier au Greffe.

Après que la demande de lecture est réitérée par **le Président**, cette lecture n'est pas demandée.

**M. Serge Pidoux** rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission rappelle qu'elle s'est penchée à de nombreuses reprises sur le sujet et relève la pertinence des changements apportés, notamment :

- L'intégration des jeunes sapeurs-pompiers au SDIS.
- Une meilleure représentation des communes au Codir, surtout par rapport à Yverdon-les-Bains.
- Au niveau législatif, le nouveau mode opératoire respecte le nombre de voix tenu de l'évolution démographique des communes. Ceci permet d'éviter l'installation des distorsions au fil du temps. Combiné avec un système de majorité qualifiée relative, un meilleur équilibre est assuré, notamment au regard de la Ville d'Yverdon-les Bains. La non-attribution automatique de la présidence du Codir à la Ville d'Yverdon-les-Bains en fait partie.
- La séparation de la Commission de gestion de toute représentation au sein du Codir, séparation qui était nécessaire pour pouvoir assurer son rôle d'examineur sans influence.
- Les statuts révisés intègrent désormais une disposition permettant aux communes qui le souhaitent de bénéficier des compétences de la police du feu, avec une refacturation distincte des coûts.
- Les tâches pour chacun des buts principaux, la défense incendie et secours, les jeunes sapeurs-pompiers, la police du feu, sont maintenant clairement définies dans ces annexes séparées. Des comptes seront être tenus séparément pour chacun de ces secteurs.
- Les statuts ont également été adaptés en regard de l'usage de nouvelles technologies telle la mise en place d'une vidéo surveillance. Deux nouveaux articles traitant les données personnelles et leur communication ont été ajoutés.
- Sur le plan financier, des éléments tels les fonds financiers et le plafond d'endettement ont été mieux définis. Contrairement à la première proposition, la Ville d'Yverdon-les-Bains maintient sa contribution de CHF 10 par habitant.

Au regard de ces points, la Commission ad hoc estime que les modifications des statuts sont conformes aux buts recherchés dans cette procédure. Elle conclut que les statuts du SDIS révisés reposent désormais sur la base légale solide et aboutie.

La Commission propose d'approuver le préavis 2025/35 tel que présenté.

Au moyen de slides, **M. Hervé Kemmling** Municipal, donne l'historique de la révision des statuts ainsi qu'un résumé au moyen de graphiques explicatifs pour la bonne compréhension du préavis.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

La parole n'étant pas demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le Préavis.

***Le préavis municipal 2025/35 « Révision des statuts l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région Nord vaudois » accepté est accepté à l'unanimité.***

***Le Conseil général de Giez décide :***

***Article 1:***

***Les statuts de l'Association régionale de prévention et de défense incendie et secours du Nord vaudois sont adoptés conformément à la décision du Conseil intercommunal du 8 octobre 2025***

***Article 2:***

***La modification des statuts entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat mais au plus tôt le 1er janvier 2027***

## **10. Préavis municipal 2025/36 : Budget 2026 de la bourse communale**

**M. Bernard Milliet** Municipal, donne la lecture du préavis municipal.

**M.Christian Duvoisin**, rapporteur de la Commission de gestion-finances (CoGeFi) donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission relève :

- Concernant l'achat d'une génératrice pour le PRU, la Commission propose d'acheter une génératrice, légèrement plus chère, que l'on peut brancher sur un tracteur. Celle-ci présenterait plusieurs avantages : pas de problème d'entretien d'un moteur, un ampérage plus puissant permettant de fournir l'électricité pour tout le bâtiment communal y compris le congélateur. Elle serait déplaçable et utilisable pour d'autres besoins.
- La chaudière à bois, qui a 14 ans, continue de générer des coûts supplémentaires et importants. Une mise aux normes des particules fines et au monoxyde de carbone serait nécessaire. Aucun délai n'a été fixé. Ce coût, consistant notamment à la pose d'un filtre à particules se monte à CHF 22'000. Comme la Municipalité, la CoGeFi est d'avis de ne pas se précipiter en envisageant à moyen terme l'éventuel remplacement de cette chaudière en étant ouvert à d'autres modes de chauffage.
- Bien que le résultat global des bâtiments communaux se solde par un bénéfice, le collège et la Grande salle présentent une situation déficitaire. La location des classes du collège ne couvre pas la conciergerie, la part du chauffage, l'électricité et les taxes d'épuration. La Municipalité consciente de ce problème a remonté cet aspect à l'ASIGE.

- La remise en état du chemin entre Perreye et Orges, suite au détournement de la circulation durant les travaux d'élargissement, sera prise en charge par le Canton.
- Concernant la fontaine à installer sur la place de jeux, la CoGeFi suggère, dans un souci d'économie, de faire le choix d'un système de robinet avec un bouton poussoir et d'un bassin adapté afin d'éviter une consommation d'eau en continu et de faciliter le nettoyage.
- Les 2 postes budgétisés de CHF 26'000 pour le remplacement de cuisine en cas de changement de locataires dans les appartements et de CHF25'000 pour la mise aux normes de la chaudière à bois peuvent réserver une bonne surprise sur le résultat si les 2 montants ne sont pas dépensés.

Dans l'ensemble, la CoGeFi estime que le budget présenté peut être qualifié de prudent, raisonnable et réaliste

La Commission propose d'approuver le préavis 2025/36 tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

La parole n'étant pas demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le Préavis.

***Le préavis municipal 2025/36 « Budget 2026 de la bourse communale » accepté (34 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention)***

***Le Conseil général de Giez décide :***

***Article 1***

***D'accepter le budget 2026 de la bourse communale***

## **11. Nomination d'un scrutateur du Bureau**

Comme le poste n'a pas été repourvu le 27 octobre 2025, **le Président** demande si quelqu'un serait intéressé pour la place vacante de scrutateur du Bureau. **Mme Camille Boutillier** se propose comme scrutatrice. Le Président demande s'il n'y a d'autre personne intéressée par cette fonction. Il n'y a pas d'autre proposition pour cette fonction. Mme Camille Boutillier est élue tacitement par acclamation.

## **12. Divers et propositions individuelles**

- **M. Daniel Hess** revient sur le sujet de la réunion des Syndics et souhaite savoir si ces derniers ont émis une stratégie pour concernant la hausse des charges. **M. Jean-François Jeannin**, Syndic annonce que rien n'a été mis au point. Certaines communes vont bien mais d'autres ont des inquiétudes. C'est un sujet qui reviendra lors d'une prochaine séance. **Mme Mélanie Cena**, Municipale, relève que des députés ont été interpellés pour ce problème.
- **M. Alberto Perez**, souhaite savoir quels bâtiments sont impactés par la transformation pour atteindre les nouvelles normes énergétiques. **M. Alexandre Widmer**, Municipal annonce que toutes ces informations seront données et expliquées lors de la séance du PECC du 29 janvier 2026.
- **M. Bernard Milliet**, Municipal rappelle que sur le site internet de la Commune se trouvent les dates des futurs Conseils. Les rapports des commissions y sont ajoutés dès qu'ils sont transmis.
- **M. Benoît Kemmling**, Président, annonce les dates 2026 du Conseil : 29 juin, 26 octobre et 14 décembre. Suite aux changements de la Municipalité en 2026, il prévient que les dates des futurs Conseils d'octobre et décembre 2026

pourraient être soumises à modification par le prochain Exécutif. Il remercie d'ores et déjà le Syndic et les Municipaux sortants pour leur travail. Il en profite pour souhaiter à l'assemblée de belles fêtes fin de fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, le Président met un terme au Conseil à 20h45.

Un repas est servi.

Ainsi fait à Giez, le 14 décembre 2025.

Le Président  
Benoît Kemmling



La Secrétaire  
Nadia Pidoux